

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **TOPNOTCH® (n° LPA 31126)**
 Nom chimique des matières actives : **Azoxystrobine** : (E)-2-{2-[6-(2-cyanophénoxy)pyrimidin-4-yloxy]phényl}-3-méthoxyacrylate de méthyle
Propiconazole : 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]Méthyl]-1H-1,2,4-triazole
 Fabricant : ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
 302-179 McDermot Ave.
 Winnipeg Manitoba
 R3B 0S1
 Téléphone : 1-855-264-6262
 Téléphone : 1-800-535-5053

Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :
 Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prostar : Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COURANT	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Azoxystrobine	131860-33-8	13,5	ND	ND	SO	SO
Propiconazole	60207-90-1	11,7	ND	ND	SO	SO
1-octanol	111-87-5	<13,0			50 ppm (TWA)*	SO
Propylène glycol	57-55-6	<5,0	ND	ND	10 mg/m ³ (TWA)*	SO

SO=Sans objet; ND=Non déterminé

* Recommandé par l'AIHA (American Industrial Hygiene Association)

3. IDENTIFICATION DES RISQUES**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES :**

Apparence : Liquide de couleur crème ou blanche tirant sur le jaune clair

Odeur : Semblable aux amines; aromatique

SOMMAIRE D'URGENCE : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. Gravement irritant pour les yeux. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange ou le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange et le chargement.

Se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Laver les vêtements contaminés séparément des articles à laver de la maisonnée avant de les réutiliser. Ne pas porter des chaussures contaminées. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION AIGÛE : Irritant pour la peau et les yeux.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Le produit peut se décomposer à des températures élevées et former des gaz toxiques.

CONDITIONS MÉDICALES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Inconnues.

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

EMPOISONNEMENT : Recourir immédiatement à un médecin ou un centre antipoison. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique pour une ingestion du produit. Traiter selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : > 102 °C

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LI/LSI : Sans objet

MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser un agent chimique sec, de la mousse ou du dioxyde de carbone comme agent extincteur.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Durant un incendie, des gaz irritants et possiblement toxiques risquent d'être générés par la décomposition thermique ou la combustion, notamment du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel non essentiel afin de prévenir toute exposition au feu, à la fumée, aux fumées ou aux produits de combustion. Empêcher d'utiliser les bâtiments, les zones et l'équipement contaminés tant qu'ils n'ont pas été décontaminés. Le ruissellement de l'eau pourrait occasionner des dommages environnementaux. Contenir l'eau de ruissellement en aménageant, par exemple, des barrages en terre temporaires. Si l'on utilise de l'eau pour maîtriser l'incendie, endiguer et récupérer le ruissellement.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Le produit peut se décomposer à des températures élevées et former des gaz toxiques.

6. REJET ACCIDENTEL**EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE :**

Porter un équipement protecteur approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac en plastique très épais.

Déversements et fuites : Contenir le liquide au moyen de digues en matière inerte (terre, argile, litière pour chat, etc.). Absorber le déversement sur une matière inerte et le mettre dans un contenant pour déchets scellable à l'aide d'une pelle.

Sur les surfaces dures : Saupoudrer du détergent sur la zone de déversement et faire pénétrer une petite quantité d'eau à l'aide d'un balai à poils rigides. Laisser reposer 10 minutes puis absorber sur une matière inerte et la placer dans un contenant pour déchets à l'aide d'une pelle.

Au sol : Enlever la terre à une profondeur de 15 cm dans la zone de déversement et la remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément à la réglementation provinciale.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : Ne pas manger, boire, fumer ou appliquer des cosmétiques là où l'on risque d'être exposé à la matière. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter des vêtements et un équipement de protection complets. Après le travail, rincer les gants et enlever l'équipement de protection, puis se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger, fumer, boire, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser et les garder séparément des articles à laver de la maisonnée. Garder les contenants fermés entre chaque utilisation. Empêcher la libération incontrôlée du produit, des eaux de rinçage ou de nettoyage et des matières contaminées dans l'environnement, et l'accès par des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement lors de l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de la nourriture humaine ou animale, et hors de la portée des enfants et des animaux.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Ne pas entreposer le produit au-dessous de 0 °C.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION, L'EMBALLAGE ET L'UTILISATION DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes protectrices. Des lunettes de sécurité ou un écran facial.

PROTECTION DE LA PEAU : Des gants résistant aux produits chimiques (p. ex., nitrile ou butyle), une combinaison, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Pour l'exposition à la frondaison, porter un casque protecteur résistant aux produits chimiques.

PROTECTION DES MAINS : Des gants résistant aux produits chimiques, p. ex., munis d'une doublure protectrice, en caoutchouc nitrile, en néoprène ou en Viton.

EXIGENCES RELATIVES À L'APPAREIL RESPIRATOIRE : Utiliser des contrôles techniques efficaces afin de se conformer aux limites d'exposition en milieu de travail. En cas de déversement d'urgence,

utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH avec n'importe quel filtre N, R, P ou HE. Porter un appareil respiratoire autonome en cas de déversements d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute circonstance où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré risquent de ne pas fournir une protection adéquate.

MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES : Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit and avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Enlever les vêtements/l'ÉPI immédiatement si le pesticide s'infiltré dans les vêtements. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

CONTRÔLES TECHNIQUES : Assurer une aération adéquate afin de minimiser les concentrations dans l'air de la matière.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide de couleur crème ou blanche tirant sur le jaune clair

ODEUR : Semblable aux amines; aromatique

pH : 5 (1 % dans l'eau)

POINT D'ÉCLAIR : > 102 °C

DENSITÉ : 1,06 g/mL

VISCOSITÉ : 925 mPas

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable dans des conditions normales d'usage et d'entreposage.

CONDITIONS À ÉVITER : Inconnues.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Inconnues.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Inconnus.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Le produit peut se décomposer à des températures élevées et former des gaz toxiques.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ AIGUË/IRRITATION : (selon une formulation substantiellement semblable)

DL ₅₀ aiguë, orale (rat) :	>1 030 mg/kg
DL ₅₀ aiguë, cutanée (rat) :	> 5 000 mg/kg
CL ₅₀ aiguë, inhalation (rat) :	> 2,56 mg/L (4 h)
Irritation des yeux (lapin) :	Gravement irritant
Irritation de la peau (lapin) :	Modérément irritant
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	N'est pas un allergène de contact

Effets sur la reproduction/développement :

Azoxystrobine : Affiche de faibles altérations chromosomiques dans les cellules de mammifères à des niveaux cytotoxiques. Les altérations chromosomiques et les dommages à l'ADN

étaient négatifs dans des biotests d'animaux entiers à des doses élevées ($\geq 2\ 000$ mg/kg). Chez les lapins, aucun effet n'a été observé jusqu'à la dose la plus élevée (500 mg/kg/jour). Chez les rats, on a vu des effets sur le développement uniquement à des doses toxiques pour la mère (100 mg/kg/jour).

Propiconazole : Aucun effet observé.

Études sur la toxicité chronique/subchronique :

Azoxystrobine : Dans une étude sur les effets d'une substance administrée dans les aliments chez les rats pendant 90 jours, une toxicité hépatique a été observée à 2 000 ppm. Cela se manifeste comme une distension importante du canal cholédoque, une élévation du nombre des cellules sur les parois et une inflammation du canal. Aucun effet toxicologiquement significatif n'a été constaté dans des études sur des doses répétées chez des chiens. Des études de données n'indiquent aucune possibilité de perturbation endocrinienne. Il n'y a aucune preuve de neurotoxicité dans aucune des études menées sur l'azoxystrobine.

Propiconazole : Aucun effet observé.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Azoxystrobine : Aucun effet cancérogène n'a été observé chez les rats ni les souris à des doses s'élevant jusqu'à la plus haute dose tolérée.

Propiconazole : Une incidence accrue de tumeurs à des doses extrêmement élevées (souris mâles).

Autres renseignements sur la toxicité : Aucun.

Toxicité des autres composantes :

Les résultats des essais sur la toxicité aiguë pour le produit fini, signalés à la section 11 ci-dessus, tiennent compte de tout danger aigu relatif aux autres composantes de la formulation.

1-octanol :

L'exposition risque d'irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Le contact prolongé avec la peau risque de causer une dermatite et une délipidation.

Propylène glycol :

Les résultats des essais pour le produit fini signalés à la section 11 tiennent compte de tout danger aigu lié au propylène glycol dans la formulation.

La substance entraîne une dépression du système nerveux central (anesthésie, étourdissements, confusion), maux de tête et nausées. L'exposition alimentaire chronique a causé des lésions rénales et hépatiques chez des animaux d'expérimentation.

Organes cibles :

Matière active :

Azoxystrobine : Foie

Propiconazole : Foie

Matières inertes :

1-octanol : Yeux, peau, voies respiratoires

Propylène glycol : SNC, reins, foie

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Toxique pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans des habitats situés à côté des zones de traitement telles que des haies et des terrains boisés. Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées

vers des habitats aquatiques, éviter toute application dans des endroits caractérisés par une pente modérée à abrupte, une terre compactée ou de l'argile. Éviter d'appliquer le produit lorsqu'on prévoit une pluie abondante. On peut réduire la contamination des milieux aquatiques en raison du ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord de l'étendue d'eau.

L'azoxystrobine est persistante et a un effet résiduel. Il est déconseillé d'utiliser ce produit dans des endroits traités à l'azoxystrobine au cours de la saison précédente. Les propriétés de l'azoxystrobine indiquent qu'elle risque de lessiver dans les eaux souterraines. L'utilisation de BLANKET XCEL risque d'entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout là où les sols sont perméables (p. ex., sol sableux) et/ou la surface libre de la nappe est peu profonde.

Écotoxicité aiguë :**Azoxystrobine :**

CL ₅₀ poissons (truite arc-en-ciel), 96 h :	470 ppb
CE ₅₀ algues vertes, 5 jours :	106 ppb
CE ₅₀ invertébrés (cladocère), 48 h :	259 ppb
DL ₅₀ oiseaux (canard colvert), 14 jours :	> 250 mg/kg poids corporel

Propiconazole :

CL ₅₀ poisson (truite arc-en-ciel), 96 h :	0,83 ppm
CE ₅₀ algues vertes, 9 jours :	0,72 ppm
CE ₅₀ invertébrés (cladocère), 48 h :	3,2 ppm
DL ₅₀ oiseaux (canard colvert), 14 jours :	> 2 510 mg/kg poids corporel

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT :**Azoxystrobine :**

La substance a un potentiel de bioaccumulation faible, une mobilité dans le sol faible à modérée, mais la substance est modérément persistante à persistante dans le sol et l'eau. La demi-vie de dissipation dans le sol est de 54 à 135 jours; dans l'eau elle est de 187 à 239 jours. Dans des conditions naturelles la demi-vie dans le sol est de 14 jours. Les principales voies de dégradation sont la dégradation microbienne, l'hydrolyse et la formation de résidus liés.

Propiconazole :

La substance a un potentiel de bioaccumulation faible. La substance ne persiste pas dans le sol. La substance est stable dans l'eau. La mobilité dans le sol est faible. La substance coule dans l'eau (au bout de 24 heures).

13. ÉLIMINATION

Élimination du pesticide : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination du contenant : Se départir des contenants, des déchets et des résidus du produit conformément aux instructions figurant sur l'étiquette et à la réglementation provinciale.

14. TRANSPORT**CLASSIFICATION CANADIENNE PAR LE TMD : (routier/ferroviaire)**

Non réglementé pour les cargaisons terrestres.

CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis) :

Non réglementé

TRANSPORT INTERNATIONAL

OMI (navire) : UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide, s.n.a. (Azoxystrobine, Propiconazole), 9, groupe d'emballage III, Polluant marin

IATA (air) : UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide, s.n.a. (Azoxystrobine, Propiconazole), 9, groupe d'emballage III, Polluant marin

15. RÉGLEMENTATION**RÉGLEMENTATION CANADIENNE :**

Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet
 Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé
 Section 313 : Propiconazole n° CAS 60207-90-1

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DE LA CERCLA : Sans objet

CLASSIFICATION RCRA : En vertu de la RCRA, l'utilisateur du produit est tenu de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT DES DANGERS	NFPA	SIMDUT	
SANTÉ :	2	1	0 PEU ÉLEVÉ
INFLAMMABILITÉ :	1	1	1 LÉGER
RÉACTIVITÉ :	0	0	2 MODÉRÉ
			3 ÉLEVÉ
			4 GRAVE

DATE DE LA FS : 1-18-16 (2-12-2015).

L'information contenue dans la présente fiche signalétique est présentée en toute bonne foi, cependant le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. Consulter ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. pour en savoir davantage.